



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE

Recommandations du Conseil de l'Europe aux gouvernements européens



Comment permettre aux personnes handicapées de participer à la vie politique et publique



Recommandation CM/Rec(2011)14

Version facile à lire



Ce texte est la version facile à lire de la Recommandation du Conseil de l'Europe CM/Rec(2011)14 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique. Ce texte a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 novembre 2011, lors de la 1126^{ème} réunion des Délégués des Ministres.

Cette version facile à lire a été préparée à la demande du Secrétariat général du Conseil de l'Europe par Inclusion Europe (www.inclusion-europe.org) selon les Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre (www.easy-to-read.eu).

© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe

Le Secrétariat général du Conseil de l'Europe ne peut être tenu pour responsable du contenu de cette publication ni de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y sont contenues.

Edition anglaise:

Council of Europe Recommendation CM/Rec(2011)14 of the Committee of Ministers to member states on the participation of persons with disabilities in political and public life - Easy-to-read version

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie du document doit être adressée à la Division de l'information publique et des publications, Direction de la communication, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg, ou publishing@coe.int. Toute autre correspondance relative à cette publication doit être adressée à la Division de la cohésion sociale et de l'intégration, Direction générale de la démocratie, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex, ou disability@coe.int.

© Conseil de l'Europe, mai 2012

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

De quoi parle ce document ?

Ce document explique ce qu'il faut faire pour que les personnes handicapées participent à la vie politique et publique.

Le Conseil de l'Europe a écrit ce document.

Ce document explique plusieurs choses :

- **Ce qu'est le Conseil de l'Europe.**
Vous pouvez lire un article sur ce thème à la page 4.
- **L'importance de participer à la vie politique et publique.**
Vous pouvez lire un article sur ce thème à la page 5.
- **Ce qui rend difficile la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique.**
Vous pouvez lire un article sur ce thème à la page 6.
- **Ce qu'il faut faire pour que plus de personnes handicapées participent à la vie politique et publique.**
Vous pouvez lire un article sur ce thème à la page 7.
- **Ce que les gouvernements européens devraient faire pour aider les personnes handicapées à participer à la vie politique et publique.**
Vous pouvez lire un article sur ce thème à la page 10.

Le Conseil de l'Europe : c'est quoi ?

Le **Conseil de l'Europe** est un groupe de 47 pays européens. Ces pays travaillent ensemble pour assurer les droits de chaque personne en Europe.

Le Conseil de l'Europe travaille pour que les personnes handicapées aient les mêmes droits et les mêmes chances que tout le monde.

Le Conseil de l'Europe a un programme pour améliorer la situation des personnes handicapées en Europe.

Ce programme s'appelle le '**Plan d'action pour les personnes handicapées**'.

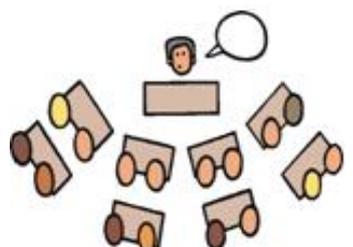
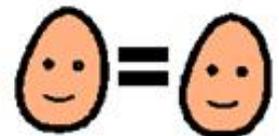
Ce plan d'action a plusieurs buts :

- Aider les personnes handicapées à avoir les mêmes droits et les mêmes chances que les autres personnes.
- Permettre aux personnes handicapées de participer à la vie de la communauté.

Le plan d'action explique ce qu'il faut faire pour que les personnes handicapées aient les mêmes chances et qu'elles fassent partie de la communauté.

Une partie du plan d'action parle du droit de participer à la vie politique et publique.

Cela veut dire que pour le Conseil de l'Europe il est vraiment important que les personnes handicapées participent à la vie politique et publique.



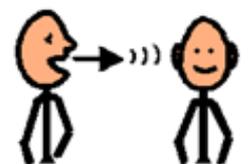
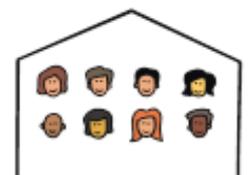
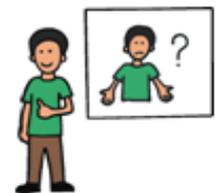
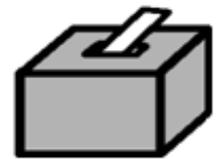
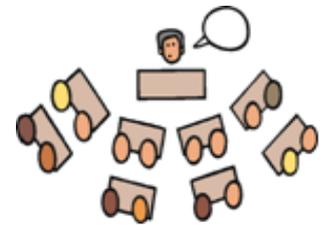
Participation à la vie politique et publique

Quand vous participez à la vie politique et publique, vous pouvez donner votre avis sur ce qui se passe dans votre ville, votre région ou votre pays.

Vous pouvez rendre la situation meilleure.

Vous pouvez participer à la vie politique et publique de différentes manières, par exemple:

- Vous pouvez choisir qui va diriger votre pays ou votre ville. Vous pouvez choisir lorsque vous votez aux élections.
- Vous pouvez être candidat aux élections. Dire aux autres comment vous pensez rendre les choses meilleures dans votre pays ou votre ville.
- Vous pouvez obtenir des informations sur la façon dont les choses fonctionnent dans votre pays ou votre ville.
- Vous pouvez vous réunir avec d'autres personnes pour échanger vos idées et lutter pour vos droits.
- Vous pouvez créer un parti politique ou une organisation.
- Vous pouvez participer à des réunions et à des débats publics.
- Vous pouvez dire ce que vous pensez sur ce qui se passe dans votre pays ou votre ville.
- Vous pouvez dire aux hommes et femmes politiques ce que vous pensez. Vous pouvez leur demander de vous écouter quand ils prennent des décisions.
- Vous pouvez faire partie du gouvernement ou travailler pour votre pays ou votre ville.

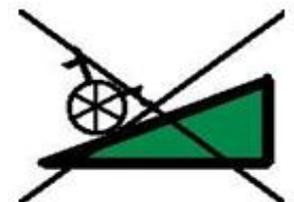


Les personnes handicapées trouvent souvent qu'il est difficile de participer à la vie politique et publique.



Les raisons de ces difficultés sont différentes, par exemple :

- La loi dans leur pays dit que certaines personnes handicapées ne peuvent pas participer aux élections.
- Certains gouvernements n'écoutent pas l'avis des personnes handicapées.
- Les informations sur la politique et les autres choses importantes sont souvent difficiles à comprendre.
- Parfois, les lieux où se déroulent les élections ou les réunions publiques sont difficiles à trouver ou sont difficiles d'accès. Cela signifie que ces lieux ne sont pas accessibles.
- Parfois, la façon de faire les choses, par exemple le vote, fait qu'il est difficile et parfois impossible aux personnes handicapées de participer.
- Les personnes handicapées reçoivent peu d'aide pour surmonter ces difficultés.



Le Conseil de l'Europe a écrit des conseils pour permettre aux personnes handicapées de participer à la vie publique et politique comme tout le monde.



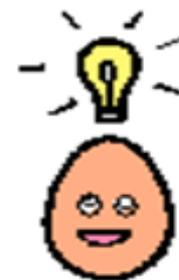
Ces conseils sont valables pour les 47 pays qui font partie du Conseil de l'Europe.



Vous pouvez lire ces conseils dans ce document à la page 10.

Que faut-il faire ?

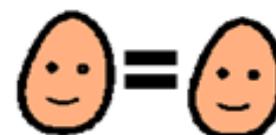
Le Conseil de l'Europe explique ce qu'il faut faire pour que les personnes handicapées participent à la vie politique et publique.



Les personnes handicapées doivent avoir les mêmes droits et les mêmes chances!



Il est important que les personnes handicapées aient les mêmes droits mais aussi les mêmes chances de participer à la vie politique et publique.



Les gouvernements doivent faciliter la participation active de chacun à la vie de la communauté.



Les personnes handicapées doivent avoir accès aux lieux, aux informations, aux biens et aux services !



Les bâtiments et les lieux publics, y compris les bureaux de vote, doivent être faciles à trouver et accessibles.



La façon de faire les choses, comme par exemple le vote, doit être facile pour tous. Les bulletins de vote doivent être faciles à utiliser pour tout le monde.



Les informations importantes doivent être faciles à lire et comprendre.

Les personnes handicapées doivent pouvoir utiliser les biens et les services, par exemple les transports, comme tout le monde.



Les lois doivent traiter les personnes handicapées comme tout le monde !

Toutes les personnes handicapées doivent avoir le droit de prendre des décisions importantes dans leur vie. Ces décisions doivent être respectées par la loi.

Cela s'appelle la capacité juridique.

Cela veut dire que tout le monde a le droit de participer à la vie politique et publique.

Ce droit ne peut pas être supprimé à cause d'un handicap.

Les lois dans les pays européens doivent respecter ceci.

Les personnes handicapées ont le droit de recevoir de l'aide !

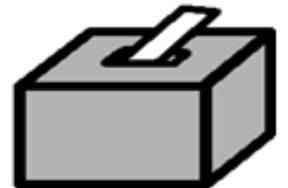
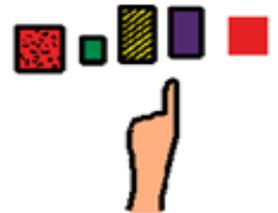
Chaque personne handicapée doit pouvoir voter comme tous les citoyens : librement et dans le secret.

Les personnes handicapées ont parfois besoin d'une aide supplémentaire afin d'exercer leurs droits comme toute autre personne.

Par exemple, elles peuvent avoir besoin d'une aide supplémentaire pour exprimer leur choix ou voter.

Les personnes handicapées devraient pouvoir choisir une personne pour les aider à exprimer leurs choix ou voter.

Cela s'appelle l'aide à la prise de décision.



La formation sur la façon de participer à la vie politique et publique

Tous les enfants et les adultes devraient recevoir une formation sur la manière de devenir un membre actif de la communauté.

Les enfants handicapés devraient participer à la vie de leur école.
Ils devraient participer aux conseils d'écoles et donner leur avis sur la façon de faire les choses.

Les personnes qui travaillent dans des organisations publiques, par exemple des écoles, des mairies et les personnes qui organisent les élections, devraient recevoir une formation sur le handicap.

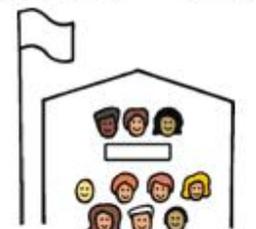
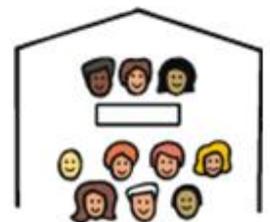
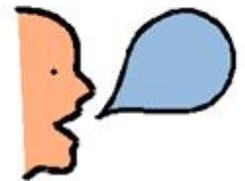
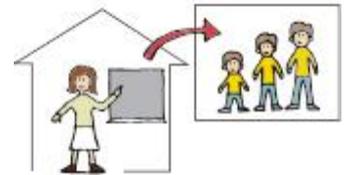
Les gouvernements devraient travailler avec les personnes handicapées !

Chaque gouvernement devrait demander l'avis des personnes handicapées et leurs organisations lorsqu'il prend des décisions qui ont un effet sur leurs vies.

Chaque gouvernement devrait aider les organisations de personnes handicapées pour qu'elles participent et donnent leur avis sur la manière de faire les choses.

Les pays qui ont signé la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées devraient travailler ensemble avec les organisations de personnes handicapées.

Ils doivent ensemble surveiller que le contenu de la Convention devienne réalité pour les personnes handicapées.



Ce que les gouvernements européens devraient faire

Le Conseil de l'Europe a 6 conseils pour les gouvernements des 47 pays européens.

Ces conseils aideront les gouvernements à assurer la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique.

Le Conseil de l'Europe demande aux gouvernements européens de:

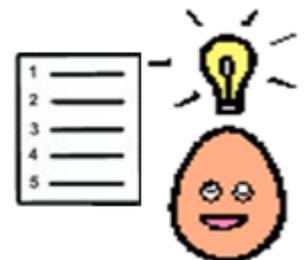
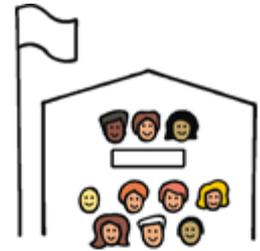
- **Respecter le plan d'action pour les personnes handicapées et ces conseils.**

Ces textes sont écrits par le Conseil de l'Europe pour améliorer la situation des personnes handicapées en Europe.

- **Faire de bonnes lois pour aider la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique.**

Les personnes handicapées devraient recevoir toute l'aide nécessaire pour participer et devenir des membres actifs de la communauté.

Les gouvernements devraient assurer une participation plus nombreuse des femmes, des enfants et des jeunes handicapés.



- **Suivre comment les personnes handicapées participent à la vie politique et publique.**

Les gouvernements devraient chercher de bons exemples et les faire connaître autour d'eux.



- **Travailler avec le Conseil de l'Europe.**

Au Conseil de l'Europe, les gouvernements peuvent parler ensemble pour voir comment mieux aider les personnes handicapées.



- **Ecrire ces conseils dans la loi de leur pays.**
- **Faire participer les adultes, les jeunes et les enfants handicapés pour que toutes ces mesures deviennent réalité.**

